

La profession

Le Moniteur Éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques, psychiques ou des troubles du comportement.

Il peut également intervenir auprès de ces mêmes publics en vue de leur insertion sociale.

Le Moniteur Éducateur intervient principalement, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective et individuelle des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

Les conditions d'accès

Une épreuve écrite d'admissibilité destinée à apprécier le niveau de culture générale ainsi que les aptitudes à l'expression écrite.

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour les titulaires d'un Baccalauréat, d'un titre ou diplôme au moins de niveau 4, d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du BAC, d'un BEATEP spécialité activité sociale et vie locale, d'un BPJEPS animation sociale, du DE AVS ou mention complémentaire aide à domicile, du DE AES, du DE AF, du DE AMP (CAFAMP), du DE TISF.

Une épreuve orale d'admission composée de trois sous-épreuves :

- -une épreuve de groupe
- -une épreuve portant sur des questions d'actualité sociale -un entretien individuel de motivation destiné à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Informations complémentaires :

- L'admission est valable 1 an (sous conditions).
- ❖ Avoir un niveau de culture générale équivalent au Brevet des Collèges
- Une expérience éducative est vivement conseillée

Une formation professionnelle en deux ans en formation initiale

La durée

2 ans

Les allègements de formation

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme.

Nombre de places

18 places en formation initiale

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

Le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur est un Diplôme de niveau 4 délivré conjointement par les Ministères de l'Emploi, de l'Éducation Nationale, de la Justice, et de la Jeunesse et des Sports.

(Décret du 15 mai 2007).

La formation théorique

950 HEURES

en centre de formation, réparties en 4 Domaines de Formation

DF1: Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h).

DF2: Participation à l'élaboration et

à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h).

DF3: Travail en équipe pluri-professionnelle (125 h).

DF4: Implication dans les dynamiques

institutionnelles (125 h).

La formation pratique

980 HEURES

soit 28 semaines :

16 semaines en 1ère année et 12 semaines en 2ème année.

Les stages ont pour fonction d'enrichir et de dynamiser les connaissances théoriques en les confrontant à la réalité. Ils doivent aussi permettre de conceptualiser les différentes pratiques professionnelles rencontrées sur le terrain, dans une diversité d'approches.

Évolution du parcours de formation

Possibilité après l'obtention du DE de se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'Educateur Spécialisé.

En cas de réussite aux épreuves d'admission, possibilité d'obtenir un allègement du temps de formation après avis de la commission pédagogique.

TARIFS

Frais de sélection: gratuit

INSCRIPTIONS

Se connecter au site du centre de formation lycée-brossolette.fr

VOS CONTACTS

Secrétariat: 01.46.58.36.76

ADRESSE

3 rue Pierre Brossolette 94270 Le kremlin Bicêtre Métro Ligne 7 arrêt Porte d'Italie